CONFIDENTIEL

Monsieur PONS Georges SCA la Vérane Domaine de la Vérane 13880 VELAUX. Velaux le, 17/06/2004.

Maître Michel Gillibert Espace Beauvalle Bat A 2 Rue Mahatma Gandhi 13090 Aix en Provence.

Lettre Recommandée AR.

Dossier: RAFONI / PONS / Crédit Agricole.

Maître,

En réponse à votre Lettre recommandée du 15/06/2004, je vous ferais parvenir des conclusions en réponse par l'avocat qui sera chargé de ce dossier. Mais pour gagner du temps Me PESSEGUIER cite un extrait de votre rapport du 15/10/2003 adressé à Me RAFONI ; « nous avons un tiers dans les murs ce qui ne va pas faciliter les opérations », qui n'est pas joint à votre courrier. Je souhaite que vous me fassiez parvenir copie de votre rappon du 15/10/2003, adressé à Me RAFONI.

Je profite pour revenir sur divers de vos Fax et diverses conversations :

- Votre fax du 25/05/2004 adressé à Me ROUSTAN Alain, qui comme vous le savez intervient dans le cadre de la défense de mes intérêts -personnels- or vous dite : « je le représente », votre mandat d'administrateur ad hoc n'est-il pas limité qu'à la société ?
- En ce qui concerne les honoraires des avocats et de l'avoué avec qui je travaille depuis de nombreuses années, ils sont réglés directement par mes soins, comme vous l'a confirmé Me SIMON devant moi. Quand à vos honoraires vous m'avez dit qu'ils sont payables à la fin, tarifés etc... Donc je ne comprends pas votre insistance sur ce point, ainsi que votre menace de ne pas constituer d'avocat ou d'avoué !
- En ce qui concerne « ma crédibilité », mon dossicr parle de lui-même, ce qui n'est pas le cas du Crédit Agricole!
- J'interviens auprès du Ministère, en autre pour savoir comment la SCA la Vérane peut-être indemnisée du fait de la perte de son élevage, suite à la liquidation de 1994 annulée pour irrégularité de la procédure et de toutes les conséquences que cela peut entraîner dans l'avenir pour la SCA, ses créanciers et notre famille.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de mes sentiments distingués.

G. PONS.

Copie: Me SIMON et Me ROUSTAN.